

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NF2

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Les 48 équipes sont réparties en 4 poules (A, B, C et D) de 12 équipes comptant chacune 3 équipes Espoirs LFB et 9 équipes Fédérales (le terme «équipe Fédérale» s'applique à L'équipe d'une équipe non engagée en LFB).

PHASE 1

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2 DES EQUIPES FEDERALES

Les équipes Fédérales classées 1^{ère}, **et 2^{ème}** (ou éventuellement 3^{ème} et/ou 4^{ème} et/ou 5^{ème} selon le classement des équipes Espoirs LFB) **de chaque poule** sont regroupées **dans deux poules distinctes, E et F, selon les critères suivants :**

- **Les deux équipes qualifiées d'une poule de la phase 1 sont rassemblées dans la même poule de la phase 2 afin de conserver les résultats directs acquis lors de la phase 1 ;**
- **Chaque poule de la phase 2 est ensuite déterminée géographiquement et selon le choix de la Commission Fédérale Sportive.**

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent un Final Four (phase 3).

**La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.
Toutes les autres équipes de NF2 ne disputent pas de phase 2.**

PHASE 2 DES EQUIPES ESPOIRS LFB

Les trois équipes Espoir LFB des poules A et B sont regroupées dans la poule G et disputent entre elles la phase 2 en conservant les résultats directs acquis lors de la phase 1.

Les trois équipes Espoir LFB des poules C et D sont regroupées dans la poule H et disputent entre elles la phase 2 en conservant les résultats directs acquis lors de la phase 1.

Les équipes Espoir LFB classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules G et H à l'issue de la phase 2 disputent un Final Four (phase 3).

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.

Toutes les autres équipes de NF2 ne disputent pas de phase 2.

PHASE 3 DES EQUIPES FEDERALES

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent un Final Four (phase 3) selon le principe suivant :

- **1/2 finale (1 match sec) :**
 - Rencontre 1 (R1) : 1E contre 2F ;
 - Rencontre 2 (R2) : 1F contre 2^E.
- **Finales (1 match sec) :**
 - Rencontre 3 (R3) : Vainqueur R1 c/ Vainqueur R2 ;
 - Rencontre 4 (R4) : Vaincu R1 c / Vaincu R2.

La phase 3 se dispute sur un week-end, sur un site déterminé par la Commission Fédérale Sportive.

PHASE 3 DES EQUIPES ESPOIRS LFB

Les équipes Espoir LFB classées 1ère et 2ème des poules G et H à l'issue de la phase 2 disputent un Final Four Espoir LFB (phase 3) selon le principe suivant :

- **1/2 finale (1 match sec) :**
 - Rencontre 5 (R5) : 1G contre 2H ;
 - Rencontre 6 (R6) : 1H contre 2G.
- **Finales (1 match sec) :**
 - Rencontre 7 (R7) : Vainqueur R5 c/ Vainqueur R6 ;
 - Rencontre 8 (R8) : Vaincu R5 c / Vaincu R6.

Toutes les autres équipes de NF2 ne disputent pas de phase 3.

FINALE DES EQUIPES ESPOIRS LFB

L'équipe Espoir LFB évoluant en NF2 et vainqueur de la rencontre 7 dispute la finale des équipes Espoirs LFB contre L'équipe Espoir LFB engagée en NF1.

La finale des équipes Espoirs LFB se dispute le lendemain de la rencontre 7.

La Phase 3 et la Finale se déroulent sur un week-end. L'organisation de ces rencontres est confiée à un club de Ligue Féminine.

Le vainqueur de la finale des équipes Espoirs LFB est champion de France des équipes Espoirs LFB et évoluera en NF1 la saison suivante. Le vaincu évoluera en NF2 la saison suivante.

Dans l'hypothèse où l'une ou ces 2 équipes verraient leur équipe première reléguée de LFB au terme de la saison, la division dans laquelle ces équipes Espoirs LFB serait engagée sera déterminé par le Bureau Fédéral.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du Final Four des équipes Fédérales.

ACCESSION EN NF1

Les quatre équipes accédant à la NF1 pour la saison suivante sont les équipes Fédérales ayant disputé le Final Four (phase 3).

L'accession des équipes est effective sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de championnat NF1 et à la condition que la FFBB émette un avis favorable au regard de la situation financière.

RELÉGATION EN NF3

Les équipes Fédérales classées 11^{ème} et 12^{ème} (ou éventuellement 10^{ème} et/ou 9^{ème} et/ou 8^{ème} selon le classement des Équipes espoirs LFB) dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF3 pour la saison suivante.

Les équipes Espoirs LFB reléguées en NF3 seront au nombre maximum de trois :

- ⇒ les 2 équipes Espoirs LFB dont l'équipe 1ère n'est pas engagée en LFB la saison suivante (ces équipes seront considérées comme des équipes Fédérales la saison suivante) ;
- ⇒ L'équipe Espoir LFB ayant le plus mauvais classement de la poule G ou H à l'issue de la phase 2, à l'exclusion des équipes rétrogradées du fait de la descente des équipes de LFB. En cas d'égalité au classement, application du ranking.

<p><u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u></p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ; b) Les équipes maintenues en division NF2 de la saison précédente, selon le Règlement ; c) Les équipes issues de la division NF3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NF3.</p> <p>Au total : 48 équipes</p>																																																																																																
<p><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u></p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueuses autorisées</td> <td>Domicile</td> <td colspan="8">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td colspan="8">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T</td> <td colspan="8">3</td> </tr> <tr> <td>Licence AS HN</td> <td colspan="8">0</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td colspan="8">Sans limite</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td colspan="8">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td colspan="8">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune</td> <td>2</td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Orange</td> <td>0</td> <td>OU</td> <td>2</td> <td>OU</td> <td>1</td> <td>OU</td> <td>0</td> <td>OU</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Rouge</td> <td>0</td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> </tr> </table>	Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum / 10 maximum								Extérieur	7 minimum / 10 maximum								Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	3								Licence AS HN	0								Licence C	Sans limite								Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite								Vert	Sans limite								Jaune	2		0		1		1		0	Orange	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1	Rouge	0		0		0		1		1
Nombre de joueuses autorisées	Domicile		7 minimum / 10 maximum																																																																																														
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum																																																																																															
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	3																																																																																															
	Licence AS HN	0																																																																																															
	Licence C	Sans limite																																																																																															
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																																																															
	Vert	Sans limite																																																																																															
	Jaune	2		0		1		1		0																																																																																							
	Orange	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1																																																																																							
	Rouge	0		0		0		1		1																																																																																							
<p><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p>Samedi à 20h00</p> <p>Conditions spécifiques pour les équipes Espoirs LFB : Lors de la journée d'harmonisation du calendrier de la LFB, les horaires des équipes Espoirs sont également programmés pour toute la saison régulière. Ceux-ci peuvent être fixés soit en lever de rideau, soit en décalé de la rencontre de LFB le samedi ou le dimanche. Les horaires ainsi déterminés seront notifiés par la Commission Fédérale Sportive aux équipes concernées. Toute modification horaire non prévue lors de la journée d'harmonisation des calendriers LFB devra faire l'objet d'un accord des 2 équipes validé par la Commission Fédérale Sportive.</p>																																																																																																
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<p>Classement : H2</p>																																																																																																
<p><u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES</u></p>	<p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) ;</p> <p>OU</p> <p>1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p>																																																																																																